



République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de SERRES

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2023

Date de convocation : 18/08/2023 – Date d'affichage : 18/08/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Président : M. ROUIT Daniel, Maire

Présents : Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel,
M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond,
Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette

Absent excusé :

M. PEUZIN Louis

Absent :

LEBRUN Sébastien

Secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

❖ **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 JUIN 2023**

Aucune observation

❖ **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION AU MAIRE**

Décision 12/2023 :

Reprise de concessions cimetières échues

Décision 13/2023 :

Vente des parcelles D 223 et AA 51 sises 9 rue de l'Auche d'une superficie totale de 591 m² dont habitation 117 m² - Prix 228 000.00 € dont 11 500.00 € de commission.
Il n'est pas exercé de droit de préemption urbain

Décision 14/2023 :

Mise en location du logement du foyer communal à compter du 01/08/2023 – Loyer 400 € charges comprises.

❖ **BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT – DM 1**

Lors du conseil municipal en date du 29 juin 2023, le conseil municipal avait admis en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public pour un montant de 1 710.41 €. Cette somme n'étant pas prévue au budget primitif, il convient donc de passer une décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la décision modificative suivante :

- ✓ Chapitre 001 – Charges à caractère général
 - Art 6063 – Fournitures d'entretien - 1711.00 €

- ✓ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
 - Art 6541 – Créances admises en non-valeur + 1 711.00 €

❖ **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE L'ARÉA RÉGION SUD**

Le 16 mai 2019, la commune a souscrit une action auprès de la SPL ARÉA Région Sud, société retenue pour la maîtrise d'œuvre de l'école du socle.

Après exposé du rapport des élus à leur collectivité de l'exercice social 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce rapport.

❖ **AVENANT 2 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE CONCERNANT L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DU SOCLE**

Le Département propose un nouvel avenant portant notamment sur la fin de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'ARÉA, les estimations prévisionnelles du projet au stade de l'avant-projet définitif, de la répartition des charges, du calendrier de mise en œuvre des travaux ainsi que l'échéancier des avances et remboursements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de cet avenant.

❖ **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION**

Lors d'organisation de manifestations, les services municipaux sont systématiquement sollicités que ce soit pour la mise à disposition du domaine public, de locaux, de matériels que du personnel communal.

Afin de définir une règle formalisée, le Maire propose d'établir une convention de partenariat avec les organisateurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention.

❖ **LOTISSEMENT LD CHAUCHAYS**

Retrait des délibérations

❖ **DÉSFFECTATION, DÉCLASSEMENT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – CHEMINT HAUT SAUMANE – FIXATION DU PRIX DE VENTE**

Le propriétaire de la parcelle AA 37 LD le Château, souhaite acquérir une partie du domaine communal d'environ 35 à 40 m² au droit de sa propriété afin de désenclaver celle-ci par la création d'un chemin d'accès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession de cette partie du domaine public et fixe le montant à 35 € le m², frais de notaire, de géomètre et autres frais éventuels à charge de l'acquéreur.

❖ **CAMPAGNE DE STÉRILISATION DE CHATS ERRANTS ET SANS MAÎTRE**

La commune est confrontée à une prolifération de chats errants et sans maître. Afin d'endiguer cette multiplication de chats sans propriétaire, il semble souhaitable d'intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal par une campagne de stérilisation.

Deux cabinets vétérinaires ont été consultés à ce sujet. Leurs prestations sont similaires. Afin de pallier l'urgence éventuelle en cas d'indisponibilité de l'un ou l'autre cabinet, le Maire propose de signer une convention avec les deux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le lancement de cette campagne de stérilisation ainsi que les termes de la convention proposée.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait un point sur le concours photos lancé durant l'été. Participation : 15 adultes, 5 enfants/ado. Le jury se réunira le vendredi 1^{er} septembre pour définir 3 lauréats de chaque catégorie.

Il fait part d'un courrier d'une artiste pour la location de l'écomusée.

Il informe que le 15 septembre prochain, M. le Préfet et Mme la Sous-Préfète sont invités afin de connaître notre village. Le matin, est consacré à une réunion sur les projets de la commune, l'après-midi à la visite des expositions de Serres Lez'Arts.

Il tient à remercier les pompiers serrois ainsi que l'équipe de logistique pour leur mobilisation lors du feu de Chanousse. Est également remerciée Mme Véronique ARLAUD pour l'accueil des 160 pompiers organisé à la salle des fêtes et au gymnase de Serres pour se reposer, faire leur toilette et se restaurer. Il fait part également qu'un don anonyme a été alloué à l'amicale des sapeurs-pompiers de Serres.

Mme Véronique ARLAUD remercie vivement M. Henri HAMADA pour son entier dévouement pour cette organisation. Elle remercie également les restaurateurs et commerçants qui ont spontanément proposé leur contribution à titre gracieux.

M. Michel WOSINSKI demande quelles sont les aides demandées pour le programme de travaux d'assainissement et eau potable prévus chemin d'Isclamare.

Le Maire répond que des aides ont été demandées aux différents organismes susceptibles de co-financer cette opération (Agence de l'Eau, Département) et qu'un emprunt sera réalisé. 20 à 25 maisons sont concernées par ce programme.

Mme Arlette MAYER demande les effectifs pour la rentrée scolaire en ce qui concerne l'école primaire et le centre de loisirs.

Mme Véronique ARLAUD indique que l'effectif de l'école primaire est en baisse cette année, 107 élèves contre 133 l'année précédente. En ce qui concerne le centre de loisirs, l'été s'est bien déroulé sauf que la semaine 33, dernière prévue pour le centre et conditionnée par le nombre de fréquentation a été annulée car étaient inscrits moins de 10 enfants.

Mme Arlette MAYER signale que l'éclairage de la gravure de Rembrandt à l'église a été très bien réalisé.

Mme Mireille DERYCKE invite l'assemblée à se rendre au forum des associations le samedi 2 septembre de 14 h à 17 h dans la cour de la MJC. 16 associations sont inscrites pour y participer.

Mme Delphine RICHIER relance sur les propositions de nomination de la médiathèque. Elle énumère une à une les propositions déposées afin de faire une première sélection qui sera mise au vote lors du forum des associations : Auguste GROS / Adelaïde ALLIER / La Bulle du Buëch / Au Bonheur des Mots / Médiatus / Médiabulle / La Serres-Têtes.

Séance levée à 21 h 50

Le Maire,


Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,


Adrien GAUTIER